



## AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE

### ***Martelage 2005 - INVITATION A LA POPULATION***

La Municipalité invite tous les habitants du village, et tout spécialement les enfants et leur famille, à participer au martelage des arbres (excursion en forêt et marquage des arbres destinés à l'abatage). Rendez-vous le Mercredi 28 septembre 2005, à 13 heures 30 sur la Place du Village. Le retour est prévu pour 16 heures 30 au même endroit. La sortie aura lieu par tous les temps ; pensez aux vêtements appropriés ! [Au plaisir de vous retrouver nombreux !](#)

\*\*\*\*\*

### ***Recensement des chiens***

La Municipalité informe que, conformément aux dispositions du règlement du Conseil d'Etat du 20.12.1978, les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer tout changement (naissance, décès, acquisition, vente, donation) [dans un délai de 15 jours](#).

\*\*\*\*\*

### ***Emondage des haies - élagage des arbres***

La Municipalité rappelle aux propriétaires fonciers l'obligation d'entretenir leurs haies et arbres afin d'éviter toute nuisance, notamment la diminution de visibilité pour la circulation des véhicules (code rural et foncier, articles 37 et 38). Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

\*\*\*\*\*

### ***Fermeture du Bureau Communal***

Le Bureau Communal restera fermé la deuxième semaine des vacances scolaires, à savoir du [Lundi 17 au Vendredi 21 octobre 2005](#).

Merci de votre compréhension.

**La Municipalité**

Saint-Oyens, le 22 septembre 2005